

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving/Réception des soumissions Royal Canadian Mounted Police (RCMP) Procurement & Contracting Services Bid Receiving Unit, c/o Commissionaires, F Division 6101 Dewdney Ave Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - Nº de FAX: (306) 780-5232

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires:

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

	et Services de ent de la GRC B	, ,	je -	Date : 26 octobre 2018
Solicitatio	n No. – Nº de l'ir	nvitation	M5000-	18-2465/A
Client Ref	erence No Nº o	de référen	ce du cli	ent 201902465
GETS Refe	erence No Nº c	de référen	ce du SE	AG PW-18-00848509
Solicitatio	n Closes – L'inv	itation pro	end fin	
At /à :	14:00			ndard Time) nale du Centre)
On / le :	5 décembre 20	18		
services	erie royale du Ca ent Banff Street		– Destina	ations des biens et
Instruction See herein	ns — Voir aux prés	entes		
Address In	nquiries to – Adı	resser tou	ite demai	nde de renseignements à
Sheila Gilz	ean, Agente d'ap	provisionn	ement	
Telephone 639-625-37	9 No. – № de télé 733	phone		ile No. – № de télécopieur 80-5232

COMPLETE BELOW IN FULL - REME	PLISSEZ C	I-DESSOUS EN ENTIER
Vendor/Firm Name, Address and Re adresse et représentant du fourniss		
GST or Business # - Nº de TPS ou d'	entreprise):
If not applicable - Si inapplicable Provide SIN # - Fournir le numéro d'	assurance	sociale (NAS) :
Telephone No. – № de téléphone	Facsimile	No. – № de télécopieur
Name and title of person authorized (type or print) – Nom et titre de la pe du fournisseur/de l'entrepreneur (ta d'imprimerie)	rsonne au	torisée à signer au nom
Signature		Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Énoncé des travaux
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Ombudsman de l'approvisionnement

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Visite facultative des lieux
- 2.6. Promotion du dépôt direct

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Énoncé des travaux
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 6.7. Paiement
- 6.8. Instructions relatives à la facturation
- 6.9. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.10. Lois applicables
- 6.11. Ordre de priorité des documents
- 6.12. Ombudsman de l'approvisionnement
- 6.13. Clauses du Guide des CCUA
- 6.14. Assurance Exigences spécifiques

Liste des annexes :

Annexe A Énoncé des travaux

Appendice A-1 Procédure normalisée d'exploitation

Annexe B Base de paiement

Annexe C Attestations préalables à l'attribution du contrat

Annexe D Exigences en matière d'assurance



Nº de l'invitation – Solicitation No. : *M5000-18-1871/A*

Annexe E	Exemple de services de conciergerie activite journai
Annexe F	Le registre des communications
Annexe G	Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe G

Annexe H

Le Formulaire Intégrité - Coordonnées du Soumissionnaire

Annexe I

Liste de Verification des exigences relatives a la securite

Le Formulaire Intégrité - Coordonnées du Soumissionnaire

Liste de verification de la demande de soumission



PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) les employés proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les employés qui auront besoin d'un accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé. Il se peut qu'ils subissent un relevé dactyloscopique. Ce renseignement doit être fourni dans les trois jours suivant la demande.
- 2. Nous souhaitons rappeler aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité industrielle (PSI)</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html).

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

1.5 Accords commerciaux

Cette exigence est assujettie aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de la GRC seront acceptées.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'est pas responsable de toute offre ou modification acheminée à toute autre adresse.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.



2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Visite facultative des lieux

Nous recommandons que les soumissionnaires ou leurs représentants participent à une visite des lieux. Des dispositions ont été prises pour une visite à 335 Lynx Street, Banff, Alberta le mardi 27 novembre 2018. La visite commencera à 10h00.

Les soumissionnaires sont priés de transmettre à l'autorité contractante les noms de ceux qui participeront à la visite et de confirmer leur présence cinq (5) jours avant la visite facultative. Les soumissionnaires pourraient avoir à signer une confirmation de participation. Aucune autre visite ne sera offerte aux soumissionnaires qui ne se sont pas présentés ou qui n'ont pas envoyé un représentant, sans toutefois être exclus du processus de soumission. Toute clarification ou tout changement à l'appel d'offres découlant de la visite sera ajouté comme modification à l'appel d'offres.

2.6 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate accounting@rcmp-grc.qc.ca.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière, une (1) copie papier, annexe D

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base

de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section II: Attestations, une (1) copie papier, annexe B

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.



Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, mais incluant les DDP — Rendu droits acquittés, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.



L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous ainsi qu'à l'annexe B devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

5.1.1.1. À remplir par le soumissionnaire à l'annexe H.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'<u>Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.1.3.1 Ancien fonctionnaire

Veuillez consulter l'annexe C.

5.1.4. Assurances – Preuve de capacité

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurances décrites à l'annexe C.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS à Annexe G et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

L'entrepreneur et tous les membres du personnel et sous-traitants de l'entrepreneur qui travailleront sur le site doivent obtenir une cote de fiabilité valide de la Sécurité ministérielle de la GRC.

Seules les personnes qui remplissent les exigences en matière de sécurité auront accès au lieu de travail.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A et la procédure normale d'exploitation à l'appendice "A-1".

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

2010C (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat sera de vingt-quatre (24) mois à partir de sa date d'établissement.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour un maximum de **deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois** selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applications prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur **au moins 30 jours civils** avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A 3.3 du contrat.



6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Sheila Gilzean Agente d'approvisionnement Royal Canadian Mounted Police Procurement & Contracting Services Unit

Téléphone: 639-625-3733 Télécopieur: 306-780-5232

Courriel: sheila.gilzean@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Nom :	
Gestionnaire principal de l'actif	
Gendarmerie royale du Canada	
Les biens immobiliers Alberta	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel: <u>@rcmp-grc.qc.ca</u>	

Le responsable technique du contrat est : (Sera identifié à l'attribution du contrat.)

Le responsable technique est le représentant du ministère ou de l'organisme qui est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Responsable du site

Le responsable du site pour le contrat est : (Sera identifié à l'attribution du contrat.)

Titre: Chef de détachement

Nº de téléphone :

Le responsable du site représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et est la personne-ressource locale pour l'entrepreneur. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable du site; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.



6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur responsable de répondre aux questions et d'assurer un suivi est	: (Sera	identifié à
l'attribution du contrat.)		
N I		

Nom :	_
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

6.6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à <u>l'Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7. Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un mois ferme tel que précisé à l'annexe D, selon un montant total de ______\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ou toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Paiement mensuel

Clause du Guide des CCUA H1008C (2008-05-12) Paiement mensuel.

6.7.3 Contrôle du temps

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur ait été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement en trop.

6.8 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément aux informations exigées dans la Section 10 de 2010C (2013-06-27), Conditions générales — services (complexité moyenne).

Il faut envoyer une facture au chef de détachement le premier jour ouvrable du mois suivant.

L'adresse où les factures doivent être envoyées sera indiquée à l'attribution du contrat.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires,



sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010C (2018-06-21), Conditions générales services (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe A-1, Procédure normalisée d'exploitation
- e) Annexe G, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- f) Annexe B, Base de paiement
- g) Annexe D, Exigences en matière d'assurances
- h) Annexe E, Exemple de services de conciergerie activité journal
- i) Annexe F, Le registre des communications
- j) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ modifiée le ____

6.12. Ombudsman de l'approvisionnement

6.12.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.12.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et les articles 15 et 16 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

Consultez les clauses suivantes du Guide des CCUA :

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement



6.14 Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe "D". L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance pour les entrepreneurs canadiens doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur étranger doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.



ANNEXE "A" ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. PORTÉE

1.1. Introduction

Services de nettoyage et d'entretien pour le détachement de la GRC de Banff.

1.2. Nature de l'exigence

Maintenir la propreté des biens de la GRC à l'aide de produits et d'équipements nettoyants et de méthodes normalisées de nettoyage.

1.3. Contexte et portée spécifique de l'exigence

Le détachement de Banff abrite un rez-de-chaussée qui comprend une salle d'attente avec salle de bains pour le public, une réception, une aire administrative avec quatre postes de travail, une aire ouverte avec sept postes de travail, quatre bureaux, une salle des dossiers, une salle de réunion, une salle d'entrevue, une salle de garde, une salle de préparation des pièces à conviction, un local de fournitures, un local d'entretien et deux salles de bains pour le personnel. Le premier étage comprend une salle de sécurité routière avec six postes de travail, un gymnase, une salle de réunion, un bureau, un local d'entretien, un local de fournitures et deux vestiaires avec salles de bain pour le personnel. Le sous-sol comprend une salle de rangement et quatre locaux d'entretien qui nécessitent peu d'entretien. La superficie totale pour le nettoyage est de 846 m². Le détachement en entier doit être nettoyé en conformité avec l'annexe A, Énoncé des travaux, et l'appendice A-1, *Procédure normalisée d'exploitation (PNE) : Nettoyage des blocs cellulaires et des aires de détention de la GRC*.



2. EXIGENCES

2.1. Tâches, activités, résultats et jalons

2.1.1. Tâches

2.1.1.1. Définition des fréquences

Frequency	Frq. Acron.	Туре
Deux fois par semaine	2XS	Régulière
Trois fois par semaine	3XS	Régulière
Autre	Α	Régulière
Au besoin	AB	Non-Routine
Tous les trois mois	T3M	Trimestriel
Tous les six mois	T6M	Semi-annuelle
Tous les ans	TLA	Annuellement
Tous les jours (5 jours par semaine)	TLJ	Régulière
Tous les mois	TLM	Routine
Toutes les semaines	TLS	Routine

2.1.1.2. Activités

2.1.1.3. Exceptions

L'entrepreneur doit signaler rapidement à la GRC et noter dans le registre des travaux d'entretien les situations suivantes :

- tout cas de matériel, de situation ou d'incident dangereux;
- tout cas d'incident lié à l'eau ou au feu, y compris ceux de nature mineure;
- tout dégât matériel ou blessure corporelle;
- les travaux d'entretien et de réparation relatifs aux systèmes de sécurité de la personne, à l'exception des travaux d'entretien et de réparation cycliques;
- tout autre cas dont la responsabilité incombe ou est susceptible d'incomber à la GRC ou qui pourrait nécessiter un suivi ou des mesures par la GRC.

2.2. Normes et spécifications

2.2.1. Matériel et équipement



- 2.2.1.1. L'entrepreneur doit fournir tous les produits de nettoyage ainsi que les outils, l'équipement et les consommables y compris vadrouilles, balais, seaux et aspirateurs, à moins d'avis contraire.
- L'entrepreneur est responsable de fournir tous les produits 2.2.1.2. consommables suivants:
 - Les vêtements de protection / équipement
 - Bio-hazard, dans des récipients étanches
- 2.2.1.3. Articles fournis par la GRC.
 - Tapis de caoutchouc
- Sacs à ordures

- Sacs sanitaires
- Ampoules - Sable / la fonte de la glace
- Produits consommables et usage mensuel approximatif (les quantités représentent l'utilisation estimée et peuvent changer sans préavis) :
 - Distributeur(s) de papier hygiénique (distributeur Tork) :
 - (Type et quantité): deux (2) épaisseurs, 500 feuilles par rouleau
 - (Usage mensuel approx.): 4 à 6 rouleaux
 - Distributeur(s) d'essuie-tout (distributeur Cascades) :
 - (Type et dimensions) : essuie-mains en rouleau
 - (Usage mensuel approx.): 1 à 2 rouleaux
 - Distributeur(s) de savon pour les mains (marques) :
 - (Type et quantité) : savon en mousse, contenant de quatre (4) litres (Lite'n Foamy Cranberry Ice)
 - (Usage mensuel approx.): 1 bouteille par trimestre
- 2.2.1.5. Le nombre total de membres du personnel au détachement est de 37.
- Tous les produits de nettoyage devront avoir une teneur réduite en 2.2.1.6. ingrédients dangereux et être sans ammoniaque. Si possible, les produits devront être achetés sous forme de concentré ou dans des contenants réutilisables afin de réduire la production de déchets. Acheter des produits portant la mention Éco-Logo ou Green Seal.
- 2.2.1.7. Tous les produits en papier et en plastique doivent contenir des matières recyclées après consommation. Acheter des produits portant la mention Éco-Logo ou Green Seal.
- 2.2.1.8. Les produits de nettoyage et en papier doivent être peu ou non parfumés.
- 2.2.1.9. L'entrepreneur devra adhérer aux pratiques exemplaires de l'industrie et employer des produits et méthodes qui empêchent la contamination croisée entre les cellules, le bloc cellulaire, les toilettes des membres,



des gardiens ou du public et les zones de préparation des aliments et de la cuisine.

2.2.1.10. L'entrepreneur veillera à ce que tous les produits utilisés sur les lieux de travail soient classés et étiquetés en conformité au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), qui exige que l'entrepreneur offre une formation détaillée aux travailleurs sur les effets potentiels sur la santé des matières dangereuses dans leur milieu de travail et sur la façon de les manipuler et de les éliminer en toute sécurité.

2.3. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

2.3.1. Heures de travail

Le nettoyage est requis cinq jours par semaine.

Les heures de travail de nettoyage dépendent des heures d'occupation normales du bâtiment et doivent être déterminées par l'entrepreneur et la GRC au moment de l'attribution du contrat.

« AU besoin », les activités doivent être effectuées au cours de l'entrepreneur de l'horaire de travail normal.

2.3.2. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques difficiles ou d'autres circonstances peuvent nécessiter le nettoyage supplémentaire des entrées et des zones passantes à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment conformément à l'annexe A. L'entrepreneur doit exécuter ces travaux sans frais supplémentaires lorsqu'il est nécessaire de le faire pendant les heures normales de travail.

2.3.3. Revêtements de plancher

Il n'y aura aucun ajustage à la quantité de contrats où le revêtement de plancher existant est converti à un autre type pendant le terme du Contrat.

2.4. Méthode et sources d'acceptation

Tout le nettoyage doit être exécuté à la satisfaction du chargé de projet de la GRC ou de son représentant désigné, et sera inspecté au moins une fois par mois pendant la durée de ce contrat. La GRC peut refuser tout travail qu'elle juge non conforme aux exigences du contrat en plus d'exiger une correction de la situation, et ce, à la charge de l'entrepreneur.

2.5. Exigences en matière de rapports

Dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat, l'entrepreneur et le responsable du site de la GRC (ou son remplaçant) établiront et signeront un horaire des travaux. L'entrepreneur devra respecter l'horaire établi dans le cadre des mesures du rendement. Le responsable du site de la GRC ou son remplaçant devra remettre une copie de l'horaire à l'autorité contractante.



L'entrepreneur devra tenir un registre dans lequel il consignera, datera et paraphera tous les travaux de nettoyage prévus ou périodiques terminés et conserver ledit registre sur place. Le registre devra être remis tous les mois au responsable du site de la GRC ou son remplaçant, qui le vérifiera et le signera. Le responsable du site de la GRC ou son remplaçant devra remettre une copie du registre à l'autorité contractante.

Consultez l'annexe E pour un exemple de registre d'activité.

2.6. Procédures de contrôle de la gestion de projet

Le responsable du site de la GRC :

- fera une vérification en fonction de l'horaire, confirmera que le travail a été effectué et signera le registre à tous les mois.
- notera toutes les communications avec l'entrepreneur dans le registre des communications (voir l'annexe H) et transmettra une copie à l'autorité contractante.
- s'assurera que les services sont fournis en conformité avec le contrat, notera toute lacune au registre des communications et fournira une copie à l'autorité contractante.

3. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

3.1. Obligations du Canada

La GRC fournira les éléments suivants à l'entrepreneur lorsque celui-ci aura reçu son habilitation sécuritaire.

- Accès au détachement
- Accès au local d'entretien (fournitures et équipement).
- Tout produit consommable listé au point 2.2.1.3.

3.2. Obligations de l'entrepreneur

Responsabilités :

- Le local doit toujours être propre au même titre que les espaces correspondants dans l'édifice. Il ne doit pas y avoir de déchets. L'équipement et le matériel doivent être bien rangés.
- L'équipement et le matériel doivent être bien entreposés, en conformité avec les pratiques de prévention des incendies.
- Fournir tout produit consommable listé au point 2.2.1.1. et 2.2.1.2.
- Dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat, établir un calendrier approuvé et signé par les deux parties.
- Maintenir un registre à jour de tous les travaux prévus ou périodiques qui ont été effectués, ainsi que toute situation listée au point 2.1.1.3.
- Garder sur place un registre contenant toutes les fiches signalétiques (FS) de tous les produits et matériaux utilisés sur les lieux (lorsque ces fiches sont disponibles auprès du fabricant).



- Aviser le responsable du site de la GRC au moins cinq jours à l'avance pour toute demande de modification à l'horaire, si les circonstances le permettent.
- S'assurer de la présence d'effectifs pendant les vacances, les congés de maladie ou toute absence imprévue.
- Adhérer aux pratiques exemplaires de l'industrie et employer des produits et méthodes qui empêchent la contamination croisée entre les cellules, le bloc cellulaire, les toilettes des membres, des gardiens ou du public et les zones de préparation des aliments et de la cuisine.
- Effectuer les travaux conformément au Code canadien du travail, partie II, et/ou conformément à toute loi ou à tout règlement provincial sur la santé et la sécurité au travail, au code de sécurité-incendie national, et aux règlements municipaux applicables.
- S'assurer que toutes les mesures de sécurité concernant le personnel et le risque d'incendie prévus par les codes national et provincial ou les mesures prescrites pas les autorités compétentes doivent toujours être observées.

3.3. Lieu des travaux, lieu de travail et lieu de livraison

Détachement de la GRC de Banff 335 Lynx Street Banff, AB T1L 1K3

4. CALENDRIER DU PROJET

4.1. Horaire et niveau d'effort estimé (structure de répartition du travail)

Consultez la section 2.1.1.2.

5. DOCUMENTS APPLICABLES ET GLOSSAIRE

5.1. Documents applicables

5.1.1. Références

5.1.1.1 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Procédures pour la liaison avec les entrepreneurs privés – Compétence
http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?id=12563§ion=text

- 5.1.1.2 Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail de la Saskatchewan Partie II (6) devoirs généraux des entrepreneurs http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Statutes/O1-1.pdf
- 5.1.1.3 Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST)

 Hygiène et prévention des infections pour le personnel des services de nettoyage

 http://www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/cleaning_staff.html



5.1.1.4 Agence de la santé publique du Canada Guide de prévention des infections - Lavage des mains, nettoyage, désinfection et stérilisation dans les établissements de santé http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/98pdf/cdr24s8f.pdf

5.2. Termes pertinents, sigles et glossaires

GRC – Gendarmerie royale du Canada

Produits de nettoyage – Produits chimiques de nettoyage.

Les biens et services écologiques à privilégier sont ceux qui ont une incidence moindre ou réduite sur la santé humaine et l'environnement pendant le cycle de vie du bien ou du service par rapport aux biens et services concurrentiels utilisés aux mêmes fins. Ces produits utilisent efficacement les matières premières, l'énergie et l'eau, produisent une quantité minime de déchets ou émettent une quantité minime de substances nocives dans l'environnement pendant leur production ou leur utilisation. Les produits qui respectent l'environnement possèdent l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: emballage minime, besoins réduits en matière d'entretien, facilité de réutilisation et possibilité de réparation, de remise à neuf et de recyclage à la fin du cycle de vie.



APPENDICE A-1

Procédure normalisée d'exploitation (PNE) : Nettoyage des blocs cellulaires et des aires de détention de la GRC

1. Portée

Maintenir la propreté des blocs cellulaires et des aires de détention de la GRC à l'aide de méthodes, produits et équipements adéquats tout en assurant la sécurité de l'entrepreneur, la GRC, les visiteurs et les détenus.

2. Contexte et portée de l'exigence

Cette PNE a pour but de fournir des lignes directrices générales relatives au nettoyage. Le chef de détachement peut en tout temps la modifier afin de satisfaire à la norme de nettoyage qu'il juge nécessaire dans son service.

L'entrepreneur et les employés chargés de nettoyer les blocs cellulaires et les aires de détention doivent savoir qu'ils pourraient entrer en contact avec des maladies infectieuses et qu'ils doivent suivre les procédures requises en matière de nettoyage.

L'entrepreneur et les employés appelés à travailler dans les aires de détention doivent savoir que l'immunisation contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination qui vise à réduire les risques d'exposition est disponible et devrait être obtenue. Pour en savoir davantage sur l'immunisation, consulter le *Guide canadien d'immunisation*.

3. Mesures de protection

Tous les employés de l'entrepreneur qui travailleront dans le cadre du présent contrat devront :

a) Généralités

- i. Porter les vêtements et l'équipement de protection individuelle recommandés par l'entrepreneur.
- ii.Connaître les dangers potentiels et les pratiques de manipulation sécuritaire pour tous les produits et les articles de nettoyage et de désinfection utilisés.
- iii. Suivre les procédures et les pratiques de travail sécuritaires recommandées par l'entrepreneur.
- iv. Utiliser les produits de nettoyage de la façon recommandée par le fabricant pour assurer un nettoyage adéquat et sans danger.
- v. Considérer tous les déchets biologiques comme étant infectieux.

b) Excréments et liquides corporels

 i.L'entrepreneur doit s'assurer que ses employés sont adéquatement formés au sujet du contact avec des excréments et des liquides corporels pour s'assurer qu'ils comprennent les risques potentiels,



prennent les précautions nécessaires et utilisent les produits chimiques adéquats pour le nettoyage.

i.Porter l'équipement de protection personnelle adéquat pour le nettoyage, notamment des gants, un masque, des bottes ou des couvrechaussures de protection et une blouse ou un tablier de protection comme prévu par l'entrepreneur.

4. Nettoyage courant

Remarque: Le chef de service détermine la fréquence du nettoyage et les méthodes de désinfection en fonction des éléments suivants: le type de surface ou des aires à nettoyer; la quantité de saleté; le nombre de personnes et le degré d'activité dans l'aire en question et le risque pour les employés, les visiteurs, le personnel de garde et les détenus.

- a) Garder les cellules, les salles d'entrevue sécurisées, les salles pour les détenus et les visiteurs, le corridor de patrouille, les salles d'analyse d'haleine et de téléphone, les toilettes, les aires de détention et le comptoir de la salle de garde libres de tous déchets et débris.
- b) Voir à ce que les serviettes hygiéniques usagées soient déposées dans des récipients pour déchets biologiques dans le bloc cellulaire; vérifier et vider les récipients chaque jour au besoin.
- c) Dans les cellules, les salles d'entrevue sécurisées, les salles pour les détenus et les visiteurs, les salles d'analyse d'haleine et de téléphone, les toilettes, le corridor de patrouille, les aires de détention et sur le comptoir de la salle de garde, enlever la poussière et la saleté visibles en respectant l'horaire de nettoyage prévu et en utilisant les produits de désinfection et l'équipement de nettoyage réservés à cette fin.
- d) Nettoyer et désinfecter les couchettes et les matelas au besoin (après chaque utilisation, si possible) avec les produits appropriés en respectant les procédures recommandées.
- e) Nettoyer les grilles d'évacuation au sol et les grilles de ventilation.
- f) Nettoyer avec un chiffon le couvercle de plexiglas des caméras, lorsqu'il y en a un.
- g) Signaler tout déversement, accident, incident, etc. au superviseur sur place ou au chef de service, selon le cas.

5. Nettoyage des excréments et des fluides corporels

- a) Le responsable du site limitera l'accès à la zone souillée.
- b) Les employés devront porter l'équipement de protection individuelle adapté à la situation.
- c) Recueillir les vêtements, les draps et le matériel souillés d'excréments et de fluides corporels en prenant soin de les agiter le moins possible et les déposer dans des récipients scellés et étanches sur lesquels se trouve la mention « déchets biologiques ».
- d) Enlever les excréments et les fluides corporels avec des serviettes jetables avant de désinfecter les articles.





- e) Laver soigneusement puis désinfecter la zone, notamment les couchettes et les matelas, avec l'équipement et les produits appropriés et laisser les articles sécher à l'air libre.
- f) Éliminer tous les articles contaminés de la manière prévue dans les règlements et protocoles municipaux et provinciaux en matière d'élimination des déchets dangereux et utiliser, pour ce faire, de l'équipement jetable. Tout l'équipement réutilisable utilisé, notamment les seaux et les vadrouilles, doit être décontaminé après le nettoyage.
- g) Retirer l'équipement de protection personnelle avant de quitter les lieux et se laver soigneusement les mains avec de l'eau tiède et du savon après avoir enlevé les gants.
- h) Prendre une douche et se changer dès que possible si ses vêtements ont été souillés, et se départir des vêtements de la façon qui s'impose.



ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Veuillez noter:

L'Annexe D <u>doit être</u> remplie en son entier faute de quoi l'offre ou la soumission <u>sera</u> <u>déclarée irrecevable et sera rejetée</u>.

- Les prix sont fermes.
- Les prix sont à inclure le coût complet de l'exécution du travail en vertu du présent contrat.
- Les prix fermes sont en dollars canadiens.
- Les prix ne comprennent pas la TPS. S'il y a lieu, la TPS sera ajoutée séparément à toute facture émise dans le cadre du contrat.

Établissement des tarifs du soumissionnaire

Art.	Description	Taux	Durée	Prix calculé
1	Services de nettoyage – 1 ^{re} période de 2 ans Taux tout inclus par mois TPS exclue	\$/mois	X 24 mois =	\$
2	Services de nettoyage – 1 ^{re} période d'option de 1 an Taux tout inclus par mois TPS exclue	\$/mois	X 12 mois =	\$
3	Services de nettoyage – 2ème période d'option de 1 an Taux tout inclus par mois TPS exclue	\$/mois	X 12 mois =	\$
	Période total	e prix (années d'option co	omprises):	\$



ANNEXE "C" ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Certification d'ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.



Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire:
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Attestation

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.



ANNEXE "D" EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Assurance de responsabilité civile commerciale

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).



- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- I. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la <u>Loi sur le ministère de la Justice</u>, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.



ANNEXE "E" EXEMPLE DE SERVICES DE CONCIERGERIE ACTIVITÉ JOURNAL

JANITORIAL SERVICES ACTIVITY LOG

MONTH/YEAR

DESCRIPTION	FRQY	INITIAL	MON	INITIAL	TUE8	INITIAL	WED	INITIAL	THUR8	INITIAL	FRI	NOTES
Regular												
Daily (5 days per week) (D)												
Vacuum/clean entire floor area and stairways.												
Dust all horizontal surfaces, counter tops and furniture, picture												
frames, cabinets, fixtures, window sills, ledges, etc.												
Clean both sides of entrance door glass and side lights.												
Empty all waste baskets and place waste in containers ready for	ı											
burning or disposal. Dispose of garbage as per the RCMP Site	ı											
Authority or desingnate's directions.												
Wash and disinfect washrooms to ensure sanitary conditions.												
including tollet seats (both sides), bowls, urinals, wash basins,	ı											
all flush tanks, dispensers, mirrors, shelves, high ledges and all	ı											
exposed piping and plumbing fixtures, floors etc.												
Remove waste paper from washrooms. Empty, wash and	ı											
disinfect sani-cans in washrooms. Replace sani-baos.												
Ensure adequate supplies exist in washrooms. Replenish paper	ı											
towels, tollet tissue and soap.			-									
Sweep and damp mop all vinyl flooring.												
Vacuum ali carpet, spot clean as necessary, remove sait stains	ı											
from all walkway mats.			-									
Keep mirrors throughout the building clean and polished.			-									
Damp mop and/or polish public lobbles and entrance hallways	I		ı									l
and heavy traffic areas.							-					
			_				\vdash					
			\vdash				\vdash					

RCMP Site Authority (Print Name) RCMP Site Authority Signature Date

S:PROCUREMENT-MMS/Janitorial-Grounds-Gnow/Templates/TEMPLATES/Proposed Template



Annex "F" Communication Log



Registre des communications

Entrepreneur		Numéro de contrat	Date
Lieu de travail Responsable d	lu site de la GRC	(ou son remplaçant)	
Résumé de la situation, de l'observation	ou de l'incident		
Résumé de la discussion avec l'entrepre	neur sur la situati	on, l'observation ou l'incident	
Solution ou entente			
Entrepreneur (nom en lettres moulées et signature)	Date	Responsable du site de la GRC (nom en lettres moulées et signature)	Date





ANNEXE "G" LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

		SKCL	2018-1115163			(K)
Government Gouvernement of Canada du Canada	ent		Contract Number / Numéro du cont	rat			
			Security Classification / Classification de	sécuri	té		- 0
LISTE DE VÉRI ARTA - CONTRACT INFORMATION / PARTIE	FICATION DES EX		ST (SRCL) À LA SÉCURITÉ (LVERS)				
Originating Government Department or Organiz	zation /		2. Branch or Directorate / Direction géné	rale ou	Direc	tion	
Ministère ou organisme gouvernemental d'origi	1101111	lo b) b) and a defense	CMB Real Property/ Asset Managem		-144		
 a) Subcontract Number / Numéro du contrat de Brief Description of Work / Brève description du 	879CE19CE19CC	3. b) Name and Address	of Subcontractor / Nom et adresse du s	ous-tra	artant		
Real Property/ Asset Management "K" Division will b		rvice contracts in Detachmen	its across Alberta. RRS will be the required di	earance	levet.		
i. a) Will the supplier require access to Controllec Le fournisseur aura-t-il accès à des marchar				1	No Non		Yes Oul
b) Will the supplier require access to unclassifie	ed military technical da	ta subject to the provision	s of the Technical Data Control	T	No		Yes
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données sur le contrôle des données techniques?	s techniques militaires	non classifiées qui sont as	ssujetties aux dispositions du Réglemen	t v	Non] Chui
. Indicate the type of access required / Indiquer	le type d'accès requis						
8. a) Will the supplier and its employees require a Le fournisseur ainsi que les employés auron (Specify the level of access using the chart in	it-ils accès à des rense n Question 7. c)	eignements ou à des biens		1	No Non		Yes Oui
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tat b) Will the supplier and its employees (e.g. clea PROTECTED and/or CLASSIFIED informati Le fournisseur et ses employés (p. ex. netto	aners, maintenance pe ion or assets is permitt yeurs, personnel d'ent	rsonnel) require access to ed. retien) auront-ils accès à d			No Non	1	Yes Oul
à des renseignements ou à des biens PROT i. c) Is this a commercial counier or delivery requi S'aglt-II d'un contrat de messagerie ou de liv	rement with no overnig	ght storage?	X	1	No Non		Yes
a) Indicate the type of information that the supp	olier will be required to	access / Indiquer le type o	d'information auquel le fournisseur devra	avoir	accès		
Canada	NAT	O / OTAN	Foreign / Étrange	r	7		
. b) Release restrictions / Restrictions relatives à	a la diffusion						
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countr Tous les pays de		No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion				
Not releasable À ne pas diffuser	1			_	7		
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / L Specify country(imité à : les): / Préciser le(s) pays :	Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préci	ser le(s) pay:	3;	
/. c) Level of information / Niveau d'Information PROTECTED A	NATO UNCLAS	SIFIED	PROTECTED A		11		
PROTÉGÉ A	NATO NON CLA		PROTÉGÉ A		1		
PROTECTED B PROTÉGÉ B	NATO RESTRIC	TED ON RESTREINTE	PROTECTED B PROTÉGÉ B				
PROTECTED C	NATO CONFIDE		PROTECTED C		1		
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDE	20.70.50.70.70.70	PROTÉGÉ C				
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL				
CONFIDENTIEL	NATO SECRET	ECOET .	CONFIDENTIEL	-	+		
SECRET SECRET	COSMIC TOP S		SECRET SECRET	1			
TOP SECRET	GOGINIO TRES	oconci ()	TOP SECRET	F	7		
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET				
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)		7		
TRÉS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)				
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classif	fication / Classification de s	sécurité	C	an	ac	lä





+	Government of Canada	Gouvernem du Canada	O. I.					uméro du c	
	OI Carace	od odridos				Security Class	sification / CI	assification	de sécurité
Will the sup Le fourniss f Yes, indic Dans l'affir	eur aura-t-il accès ate the level of se native, indiquer le	is to PROTECTE à des renseigner nsitivity: niveau de sensib	ments ou à de ilité :	ASSIFIED COMSEC	ésignés P		CLASSIFIÉS	7	No Yes
				SEC information or a as biens INFOSEC of		extrêmement délica	ste?		No Ye
Document I RT B - PE		du document :	B - PERSON	NEL (FOURNISSEU contrôle de la sécuri		onnel requis			
1	RELIABILITY S COTE DE FIABI			NFIDENTIAL NFIDENTIEL		SECRET SECRET		TOP SE	
	TOP SECRET- TRÈS SECRET			TO CONFIDENTIAL TO CONFIDENTIEL		NATO SECRET NATO SECRET			TOP SECRET TRÈS SECRET
	SITE ACCESS ACCES AUX EN	PLACEMENTS							
20	Special commer Commentaires s								
							12		
b) May un	REMARQUE : S screened personne	i plusieurs nivea el be used for por	ux de contrôle tions af the w	ed, a Security Classit e de sécurité sont re vork?	quis, un gi	uide de classificati		urité doit êti	No Ye
Du pers If Yes, v Dans l'a	REMARQUE: S screened personne connel sans autoris will unscreened pe affirmative, le perso	i plusieurs nivea el be used for por ation sécuritaire rsonnel be escor onnel en question	ux de contrôle rtions of the w peut-il se voil ted? n sera-t-il esc	e de sécurité sont re vork? r confier des parties orté?	quis, un gi du travail?	uide de classificati		urité doit êti	
Du pers If Yes, v Dans I's RT C - SA IFORMATI . a) Will the premise	REMARQUE: S screened personni will unscreened pe affirmative, le perso EGUARDS (SUP ON / ASSETS / supplier be requir as?	i plusieurs nivea al be used for poi action sécuritaire rsonnel be escor ornel en question PLIER) / PARTIE RENSEIGNEM and to receive and	ux de contrôle rtions of the w peut-il se voi ted? n sera-t-il eso C - MESUR ENTS / BIEN il store PROTI	e de sécurité sont re vork? r confier des parties orté? ES DE PROTECTIO	quis, un g du travails on (FOUR SSIFIED in	uide de classificati NISSEÙR)	on de la séci	or	No Ye
Du pers If Yes, \(\) Dans I's RT C - SA IFORMATI . a) Will the premise Le four CLASS b) Will the	REMARQUE: S screened personnic sonnel sans autoris will unscreened pe affirmative, le perso EGUARDS (SUP ON / ASSETS / supplier be requir asseur sera-t-il ter [FIÉS? supplier be requir	i plusieurs nivea al be used for por action sécuritaire rsonnel be escor onnel en question RENSEIGNEM ad to receive and au de recevoir et act to safeguard of	ux de contrôle tions of the w peut-il se voi ted? n sera-t-il esce C - MESUR ENTS / BIEN d store PROT d'entreposer	e de sécurité sont re vork? r confier des parties orté? ES DE PROTECTIONS ECTED and/or CLA:	quis, un gi du travail? N (FOUR SSIFIED in	vide de classificati NISSEÙR) Information or asse	on de la séci	or	No No Ye Non Ou
Du pers If Yes, \(\) Dans I's IRT C - SAI NFORMATI . a) Will the premise Le foun CLASS . b) Will the Le foun	REMARQUE: S screened person connel sans autoris will unscreened pe affirmative, le perso EGUARDS (SUE ON / ASSETS / supplier be requir as? suspelier be requir susplier be requir susplier be requir susplier be requir	i plusieurs nivea al be used for por action sécuritaire rsonnel be escor onnel en question RENSEIGNEM ad to receive and au de recevoir et act to safeguard of	ux de contrôle tions of the w peut-il se voi ted? n sera-t-il esce C - MESUR ENTS / BIEN d store PROT d'entreposer	e de sécurité sont re vork? r confier des parties orté? ES DE PROTECTIONS ECTED and/or CLA: sur place des rensei	quis, un gi du travail? N (FOUR SSIFIED in	vide de classificati NISSEÙR) Information or asse	on de la séci	or	No Ye Non Ou No Ye Non Ou No Ye Non Ou No Ye No Ye
Du pers If Yes, to Dans I's IRT C - SA INFORMATI a) Will the premise Le foun CLASS b) Will the Le foun CCOUCTION COUCTION COUCTI	REMARQUE: S screened personal wornel sans autoris will unscreened pe affirmative, le perso EGUARDS (SUE ON / ASSETS / supplier be requir as? supplier be requir nisseur sera-t-il ter IFIÉS? supplier be requir nisseur sera-t-il ter ON	i plusieurs nivea al be used for poi nation sécuritaire rsonnel be escor onnel en question PLIER) / PARTIE RENSEIGNEM ed to receive and to de receive and to de receive and to de protéger de de de protéger de cture, and/or repe or premises?	ux de contrôle tions of the w peut-il se voi ted? n sera-t-il esc C - MESUR ENTS / BIEN d store PROTI d'entreposer COMSEC info ts renseignen	e de sécurité sont re vork? r confier des parties orté? ES DE PROTECTIONS ECTED and/or CLA: sur place des rensei	quis, un gi du travail N (FOUR SSIFIED ir gnements COMSEC?	vide de classificati NISSEUR) Information or asse ou des biens PR(ts on its site DTÉGÉS et/c	or Du	No Ye Non Ou No Ye Non Ou No Ye Non Ou No Ye No Ye
Du pers If Yes, no Dans I': IRT C - SAI INFORMATI a) Will the premise Le foun C(LASS) b) Will the Le foun COUCTI C) Will the occur at Les inst et/ou Ci	REMARQUE: S screened person connel sans autoris will unscreened pe affirmative, le perso EGUARDS (SUE ON / ASSETS / supplier be requir as? supplier be requir nisseur sera-t-il ter IFIÉS? Supplier be requir nisseur sera-t-il ter ON production (manufa t the supplier's site allations du fournis LASSIFIÉ?	il plusieurs nivea al be used for pusation sécuritaire risonnel be esconomiel en question PLIER) / PARTIE RENSEIGNEM ed to receive and de recevoir et ed to safeguard de protéger de cure, and/or reperor premises?	ux de contrôle tions of the w peut-il se voi ted? c-MESUR ENTS / BIEN d store PROT d'entreposer COMSEC info is renseignen ir and/or mod is à la product	e de sécurité sont re vork? r confier des parties orté? ES DE PROTECTIONS ECTED and/or CLA: sur place des rensel primation or assets? nents ou des biens (quis, un gu du travail N (FOUR SSIFIED in gnements COMSEC?	NISSEUR) NISSEUR) nformation or asset ou des biens PR(ts on its site OTÉGÉS et/o	or Du	No Ye Non Ou
Du pers If Yes, to Dans I's RT C - SAI NFORMATI a) Will the premise Le four CLASS b) Will the Le four COUNTY COU	REMARQUE: S screened person connel sans autoris will unscreened pe affirmative, le perso FEGUARDS (SUP ON / ASSETS / supplier be requir as? supplier be requir supplier be requir the supplier be requir the supplier's site allations du fournis LASSIFIÉ? ON TECHNOLOGY supplier be require tion or data?	is plusieurs niveas al be used for parisation sécuritaire resonnel be escor- omnel en question PLIER) PARTIE RENSEIGNEM and to receive and and de recevoir et and de protéger de cture, and/or repe or premises? seur serviront-elle (IT) MEDIA / d to use its IT syst u d'utiliser ses pro	ux de contrôle version of the w pout-il se voil ted? n sers-t-il esc c-MESUR ENTS / BIEN d store PROTI d'entreposer communication air and/or mod as à la product support R tems to electre pres systèmes	e de sécurité sont re vork? roonfier des parties orté? ES DE PROTECTIO S ECTED and/or CLA: sur place des rensei ormation or assets? nents ou des biens (ification) of PROTEC ion (fabrication et/ou RELATIF À LA TECH onically process, prod s informatiques pour	quis, un gui du travail N (FOUR SSIFIED ir gnements COMSEC? TED and/or réparation NOLOGIE	NISSEUR) NISSEUR) nformation or asset on des biens PRO or CLASSIFIED material et/ou modification) DE L'INFORMATI	ts on its site OTÉGÉS et/o terial or equip de matériel F	or ou oment PROTÉGÉ	No Ye Non Ou
Du pers if Yes, to Dans I's NFORMATI a) Will the premise Le four CLASS b) Will the Le four CLASS c) Will the accurate Les instantiates instantia	REMARQUE: S Screened personnel sorinel sans autorie will unscreened per siftimative, le perso EGUARDS (SUP ON / ASSETS / supplier be requir sisseur sera-t-il ter IFIÉS? Supplier be requir production (manufat the supplier's site allations du fournis LASSIFIÉ? ON TECHNOLOGY supplier be requirer tion or data? sisseur sera-t-il ten nements ou des do e be an electronic le	is plusieurs niveas al be used for parisation sécuritaire resonnel be escor- omnel en question PLIERI PARTIE RENSEIGNEM and to receive and and de recevoir et and de protéger de cure, and/or repe or premises? (IT) MEDIA / d to use its IT syst u d'utiliser ses pro nnées PROTEGE ink between the s	ux de contrôle version of the w pout-il se voil ted? n sers-t-il esc c-MESUR ENTS / BIEN d store PROTI d'entreposer communication air and/or mod as à la product support R tems to electre pres systèmes set/ou CLAS supplier's IT sy	e de sécurité sont re vork? roonfier des parties orté? ES DE PROTECTIO S ECTED and/or CLA: sur place des rensei ormation or assets? nents ou des biens (ification) of PROTEC ion (fabrication et/ou RELATIF À LA TECH onically process, prod s informatiques pour	quis, un gi du travail? N (FOUR SSIFIED ir gnements COMSEC? TED and/o réparation NOLOGIE tuce or stoi traiter, prox	NISSEUR) NISSEUR) Information or asset ou des biens PRO Or CLASSIFIED ma et/ou modification) DE L'INFORMATI TE PROTECTED au duire ou stocker éle	ts on its site OTÉGÉS et/o terlai or equip de matériel F ON (TI) ad/or CLASS	or ou oment PROTÉGÉ	No Ye Non Ou





For users completing the form manuality use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's ide(s) or premises. Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif cl-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur. For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Jans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement satisfies lans le tableau récapitulatif. Summary Chart / Tableau récapitulatif. Summary Chart / Tableau récapitulatif. Category PROTECTE CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CONFIDENTIAL SECRET SECRET TRES SECRET TRES NATO NATO NATO NATO NATO NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TRES	To Lace completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's relicion to present the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's relicion to present the form unation of the supplier's responses to previous pour indiquer, pour chaque catégorie, les invalud de subvegarde requis aux installations du fournisseur. For users completing the form online (vie the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le case sufficiateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF Cullegory PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED CLASSIFIED COMPIDENTIAL SECRET TRES NATO NATO COMPIDENTIAL SECRET TRES NATO NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET RESTRICTED NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET RESTRICTED NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET SECRET NATO COMPIDENTIAL SECRET SECRET SECRET SECRET		erni		rt	Gouvernen du Canada						Contract I	Numl	ber/1	Num	éro du contra	l .	
incrusers completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's itel(s) or premises. Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de savegarde requis aux installations du fournisseur. For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies lans le tableau récapitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF Category PROTECTE CLASSIFIED NATO COMPIDENTIAL SECRET TOP NATO COMPIDENTIAL SECRET RESTRICTED NATO NATO NATO NATO NATO NATO NATO NATO COMPIDENTIAL SECRET TOP SECRET NATO DIFFUSION NATO NATO NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET NATO ONFIDENTIAL SECRET SECRET NO NO NATO NATO ONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET NO NO NATO NATO ONFIDENTIAL SECRET SECRET NO NATO ONFIDENTIAL SECRET SECRET NO	For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's itsel(s) or premises. Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de savegarde requis aux installations du fournisseur. For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies fains le tableau récapitulatif. SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF Corispory PROTECIE CLASSIFIED CLASSIFIED CONFIDENTIAL SECRET TOP NATO NATO NATO NATO NATO NATO NATO NATO CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET RESTRICTED NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRES SECRET RESTRICTED NATO NATO NATO NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL A B C CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL TRES SECRET TRES SECRET IN NATO NATO ONFIDENTIAL A B C CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET RESTRICTED A B C CONFIDENTIAL SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL SECRET TOP NATO ONFIDENTIAL NO NO IN TRES SECRET IN NO NO IN TRES SECRET IN NO NO IN TRES SECRET NO NO NO NO IN TRES SECRET NO NO NO NO IN TRES SECRET NO NO NO NO IN TRES SECRET NO NO NO NO IN										Secu	rity Classi	ficati	on / C	lass	sification de sé	curité	
Cariagory Cariag	Cariagory Cariag	for users compliste(s) or premis Les utilisateurs of niveaux de sauv for users complicans le cas des	eting es. qui re regar leting utilis	the employer de r	form lisser equis form urs qu	manually use nt le formulaire s aux installation online (via th	e manuell ons du foi ne interne le formula	ement do umisseur. t), the sur aire en liç	oivent utiliser mmary chart I gne (par Inter	le tableau réc is automatical net), les répo	capitulatif ly populat nses aux	ci-dessou ed by you questions	s pou	ur Indi	ique es to	r, pour chaque	e catégori	e, les
A 9 C CONFIDENTIAL SECRET TOP NATO CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET NATO CONFIDENTIAL SECRET TOP SECR	A 9 C CONFIDENTIAL SECRET TOP NATO CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET NATO OF SECRET CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET SECRET NATO OF SECRET CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET NATO OF SECRET CONFIDENTIAL SECRET SE	Catagory	PROTECTED			cu	ASSIFIED		1				COMSEC					
And Complete the Complete to the control of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? Let description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? Let description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée (Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire en entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée (Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée (seg. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case Intitulée (classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	And Complete the control of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? Let description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? Let description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée (Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	Catégorie	-	Т	T -	-		TOP	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	TOP	PROTECTED PROTEGÉ		ED É	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP
a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case Intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case Initiulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	wmotion / Locale	1			CONFIDENTIEL			DIFFUSION	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC	A	B	C	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. No Non If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. No Non If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	isaignements / Bien duction	s	-	H				1									
a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case Intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	a) is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en Indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	port TI	F	-									-				-	
La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée «Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	La description du travall visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée «Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec	o o o o o o o o o o o o o o o o o o o		-	201				10	A	•		000					***
		If Yes, class attachments Dans l'affirm « Classificat	ify the (e.g.	ass ils fo . SE e, cl	orm l CRE	e à la présente by annotating IT with Attach fier le présent	the top a ments).	sera-t-elle and botto ire en inc	PROTÉGÉI om in the arc diquant le ni	E eVou CLAS: pa entitled "S veau de sécu	SIFIÉE? ecurity C Idté dans	la case i	ntitu	lée				
		des biaces l	Ollite								-		-		-			



ANNEXE "H" LE FORMULAIRE INTÉGRITÉ - COORDONNÉES DU SOUMISSIONNAIRE

En conformité avec le nouveau régime d'intégrité du gouvernement du Canada, tous les soumissionnaires doivent fournir les renseignements ci-dessous avant l'attribution du contrat.

Attestations préalables à l'attribution du contrat et les renseignements supplémentaires

Attestations préalables à l'attribution du contrat et les renseignements supplémentaires listés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou l'un de ces renseignements n'est pas rempli et fourni tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Dispositions du Régime d'intégrité – Documents requis

En conformité avec la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, le cas échéant, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Individu	□ Entrepr	ise \Box	Entreprise commune
Nom légal de l'entreprise :			-
D'un autre nom:(Nom de	votre entreprise fonctionne sous	si différente de votre nom lé	gal de l'entreprise.)
Adresse :			
Ville et province :			
Code postal :			
Numéro de téléphone :			
Télécopieur :			
Courriel :			
Numéro de TPS ou d'entre	prise :L'ensemble du BN ou GST a	15 coroctòreo (Ev. 1024567	720 PT0004)
If no GST or Business #, p		•	•
Noms de tous les membr échéant) :	es de votre conseil d'adı	ministration, propriéta	aires ou propriétaire unique (le cas
Nom Co	<u>mplet</u>		si elles sont un conseil d'administration, taires ou du propriétaire:



Annexe "I" LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSION

Les soumissions doivent être soumises uniquement à l'unité de réception des soumissions de la GRC avant la date, l'heure et le lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Procurement & Contracting Services c/o Commissionaires, F Division 6101 Dewdney Ave Regina, SK S4P 3K7

ou

Télécopieur # 306-780-5232

Assure	ez-vous que les pages suivantes sont complètes et jointes:
	Page d'accueil du document d'invitation à soumissionner - signé et daté
	Annexe "B" Certifications
	Annexe "D" Mode de paiement - doit être rempli en entier (toutes les tables)
	Annexe "H" Le Formulaire Intégrité - Coordonnées du Soumissionnaire
	ez-vous d'inclure tous les coûts de faire des affaires dans votre prix d'enchère. compris les conditions d'assurance - Annexe "D")

